Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-930043245-20260701-DEL_2026_07_04-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 1er juillet 2026 à 17 h

Délibération n°2026/07/04

Date de la convocation	24 juin 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	***25***
Nombre de membres titulaires présents	***14***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	03
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	03
Nombre de membres sans voix délibérative présents	*00*
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	*05*
Nombre de membres suppléants en exercice	***04***
Nombre de membres suppléants présents	***00***

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :
Mesdames Chantal BOURNETON, Marlène JAFFIOL et Stéphanie ROY

Collège de personnes publiques qualifiées :
Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame REARD)

Collège des familles et associations :
Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY (pouvoir à Madame JAFFIOL) et Monique SAEZ (pouvoir à Madame BOURNETON)
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :
Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Publié le : 15/07/2026 10:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71778

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-930043245-20260701-DEL_2026_07_04-DE

PROPOSITION de COOPTATION d'ADMINISTRATEURS

Rapporteur : *Celine ROSZCZKA*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 5 juin 2024 approuvant la création au 06 juin 2024, d'un établissement public administratif nommé « Centre Social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes et approuvant ses statuts, modifiés en date du 18 juillet 2025 ;

VU les statuts de l'EPA *Centre Social ESCAL*, notamment l'article 6 ;

VU la délibération n°2026/04/08 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 08 avril 2026 approuvant :

- La désignation des 11 membres du collège des élus

VU la délibération n°2026-034 de la commune de Bezouce désignant un membre titulaire et un suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération n°2026-022 de la commune de Cabrières désignant un membre titulaire et un suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération de la commune de Lédenon désignant un membre titulaire et un délégué suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération n°2026-CM-010 de la commune de Saint-Gervasy désignant un membre titulaire et un délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Gard du 10 octobre 2025 désignant un représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la nomination de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, désignant sa représentante au sein du Conseil d'Administration du Centre social ESCAL ;

VU la délibération 2026-07-03 de la séance du Conseil d'Administration de ce jour, actant le PV de la séance d'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026 ;

CONSIDERANT la vacance de trois membres représentants le Collège Familles-Associations ;

2. Eléments de contexte

Lors de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026, les neufs sièges de représentants du Collège Familles et Associations devaient être renouvelés.

Publié le : 15/07/2026 10:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71778

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 030-930043245-20260701-DEL_2026_07_04-DE

A l'issue de l'appel à candidature adressé par mail le 21 mai 2026, aux 895 familles et 62 associations affiliées, six familles-associations ont fait acte de candidature et ont été élues :

Familles : (4 élus pour 6 sièges)

Béatrice DARSOULANT
Thomas GIL
Monique SAEZ
Thérèse TONNOT

Associations : (2 élus pour 3 sièges)

Dominique FIORINI *(Comité de Quartier des Berges du Canabou)*
René GUEDJ (*Comité de Quartier Cœur de Marguerittes*)

Il est constaté la vacance de trois représentants issus du collège Familles et Associations.

Conformément aux statuts, en cas de vacance d'un membre issu du collège Familles et Associations, le Conseil d'Administration cooptera un nouveau membre, dont la désignation devra être approuvée par le Conseil Municipal. Le nouveau membre du Conseil d'Administration exerce son mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du collège dont il est membre.

A l'issue de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026, trois personnes ont fait part de leur volonté de participer aux travaux du Conseil d'Administration :

Familles :

Carmen GASQUET (*atelier ANGLAIS*)
Josiane ROTY (*atelier ESCAL créativités*)

Associations :

Eva GRANDJEAN (*APE Élémentaire de Marcieu*)

3. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité (2 abstentions BOURNETON et SAEZ) :

Article 1 : **COOPTE Carmen GASQUET, Josiane ROTY et Eva GRANDJEAN** au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

Article 2 : **SOUMET, au Conseil Municipal de Marguerittes, la DESIGNATION** de Carmen GASQUET, Josiane ROTY et Eva GRANDJEAN au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

Publié le : 15/07/2026 10:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/71778